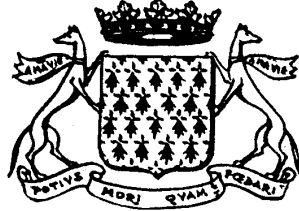


LA BLANCHE HERMINE



FEDERATION BRETONNE LEGITIMISTE
BP 10307 35703 RENNES CEDEX 7
CCP RENNES 361322 N

N° ISSN 1282-6669
CPPAP N° 0908 G 82360

Bimestriel, le N° : 3 € - Abonnement 1 an : 15 €

N° 55 – juillet -août 2006

L'OPINION PUBLIQUE, LA RESTAURATION ET LA RÉUNIFICATION

De plus en plus utilisée, la notion d'opinion publique est complexe. L'expression ne fait son apparition dans le Dictionnaire de l'Académie Française qu'en 1798. L'Ancien Régime ne connaissait que « l'opinion », source d'erreur, opinion fautive d'une multitude égarée, irrationnelle et impulsive. L'opinion publique n'est alors que l'erreur publique, tout d'abord méprisée par les philosophes avant qu'ils ne la récupèrent pour l'ériger en concept politique. Les principes de base de sa mise en scène sont vite élaborés. L'intervention de Voltaire dans l'affaire Calas en est une illustration.

La progression de la démocratie, ou de son apparence, entraîne une instrumentalisation de l'opinion publique pour s'emparer du pouvoir ou pour le garder. On la sait versatile, influençable, incohérente. On craint ses réactions imprévisibles. Elle n'est le plus souvent que la résultante de multiples manipulations dont les techniques sont de mieux en mieux connues mais dont la mise en œuvre est d'autant plus efficace que les moyens déployés sont importants. La mondialisation en cours, en provoquant la concentration de ces moyens, notamment des médias, accroît sensiblement la puissance des groupes et des états qui les contrôlent.

Dans ce contexte, les minorités ont peu de chance de se faire entendre à moins que leurs revendications ne servent d'autres intérêts, prioritaires aux yeux de plus puissants. Dans ce cas, elles risquent fort de n'obtenir que l'illusion d'une victoire, avant de se retrouver inféodées à des maîtres autrement plus redoutables que ceux qu'elles ont quittés. Après la disparition des Etats-nations, que restera-t-il des provinces dans le cadre d'un mondialisme dominateur ? Rien ne devra faire écran entre les moyens de communication de masse et l'individu.

Il sera toujours dangereux pour les minorités de courir après l'opinion publique -versatile, influençable, incohérente- Elle risque de leur être fatale. Les Bretons en quête d'unité et de reconnaissance d'identité, mais aussi les légitimistes, impatientes de restaurer les institutions génératrices de la France (et respectueuses de l'identité bretonne) feraient bien de s'en souvenir.

PIERRE COËTQUEN

✓ Manifestation pour la Bretagne ?

Le 3 juin 2006, le Conseil Culturel de Bretagne, l'Institut Culturel, Bretagne réunie, Dihun, Diwan, Div Yezh et quelques autres appelaient à une mobilisation générale à Rennes pour demander le transfert des compétences et des moyens de l'Etat à la Région.

Plusieurs associations avaient invité leurs adhérents à se joindre à cette manifestation dans l'espoir de faire avancer les causes de la langue bretonne et de la réunification. Certains organisateurs n'avaient sans doute pas une vue aussi claire de l'objectif et nourrissaient quelques arrières pensées. Lorsque la droite dirigeait la région, il était alors de bon ton de lui imputer le manque de résultat, l'Etat socialiste français étant alors indemne de toute critique. Depuis que la situation s'est inversée au niveau des pouvoirs, les attaques aussi ont changé de cibles. Le "mouvement breton" se réduit trop souvent à une entreprise politicienne destinée à affaiblir le parti républicain adverse.

Dans ces conditions, l'unité ne pouvait être réalisée. Dominique de Legge, président du groupe UMP, répondait au Conseil culturel : *"Si donc sur ces thèmes [la langue bretonne et de la réunification] nous pouvions trouver un terrain d'entente, nous ne pouvons cependant accepter qu'au nom de l'identité bretonne il soit fait systématiquement le procès de l'Etat."*

Le taux de participation et les comptes rendus ont donné lieu à une forte polémique. *Ouest-France* et *Le Télégramme* ont consacré peu de lignes à l'événement et n'ont compté que 3 000 manifestants là où certains en ont vu 10 000.

✓ Les Bretons divisés

La division entraîne la division. Beaucoup de Bretons estiment intolérable la partition géographique, pas tous. Ils ne seraient même plus que 37 % à demander le retour de la Loire-Atlantique tandis que 27% seraient contre. Voilà un sondage (TMO, diffusion le 17 juin), très contesté, qui viendrait infirmer les sondages précédents lesquels donnaient une très large majorité à l'union. L'opinion publique est versatile. Les partisans d'un référendum pourraient peut-être en tirer une leçon.

✓ La réunification à l'œuvre

Loin des bavardages des assemblées républicaines, la Bretagne historique se retrouve sur les terrains associatif, culturel et même économique. Les structures légitimistes renaissantes, nous avons trouvé naturel et légitime de regrouper tous les cercles de Bretagne en une seule fédération et c'est l'honneur de l'Union des Cercles Légitimistes de France d'avoir immédiatement appuyé la représentation de notre fédération sur toute la Bretagne historique, en conformité avec les principes monarchistes. De plus en plus d'associations et de mouvements ont aussi cette étendue.

✓ "Produit en Bretagne"

Au niveau économique, l'association "Produit en Bretagne" est aujourd'hui probablement la plus connue et une très bonne ambassadrice de l'excellence et de l'unité bretonne.

Alain Esnault, directeur de la SA «Les Salines de Guérande», a succédé à Xavier Leclercq comme Président du plus grand réseau économique de Bretagne, fort de 175 PME et de 100 000 salariés, pour un CA de 15 Milliards d'euros.

"Le nouveau président souhaite consolider les valeurs de solidarité, de culture et d'éthique, étayer une réflexion stratégique et développer un certain nombre d'axes, entre autres : Susciter l'adhésion d'entreprises bretonnes, surtout en Ille et Vilaine et en Loire-Atlantique, ouvrir plus largement aux activités économiques un réseau

SOMMAIRE

☆☆☆☆☆

■ Editorial	Pierre Coëtquen	p. 1
■ En bref	Henri Linon	p. 2
■ De l'Illyrie au Montenegro	Pierre Valancony	p. 4
■ <u>La Bretagne Catholique</u> : Un Evrannais évêque des Nouvelles Hébrides	Pierre Bodin	p. 5
■ De la piété filiale et nationale	Lou Pescadou	p. 9
■ <u>Les Pages de notre Histoire</u> : La Bretagne sous le règne de Louis XV (1724 – 1753)	Michel Duval	p.10
■ Franc-Maçonnerie et Révolution	Michel de Mauny	p.11
■ <u>La Contre-révolution en Œuvre</u> L'échec de l'embarquement pour l'Angleterre	André Couillard	p.15
■ Carnet		p.19
■ Activités		p.19

marqué par son origine agroalimentaire, ouvrir à tous les canaux et réseaux de distribution..." (Site de l'association).

✓ Les "œuvres d'art" à Rennes



Le Rennais, ou l'utilisateur de la gare de Rennes, un peu attentif savait qu'il ne s'agissait pas d'un menhir ou de quelque bloc de granit oublié là après les travaux de rénovation de la place de la gare. Un haussement d'épaule montrait toute l'admiration qu'il portait à celui que les milieux branchés appellent "Le Magicien"

← "Le Magicien"

"Un alignement pour l'éternité"



Avec l'"alignement pour l'éternité" (*Le Rennais* N° 374 - 15 mai 2006) ou l'"Alignement du XXI^e siècle", selon le nom rapporté par *Ouest-France* (17 - 18 juin 2006), les goûts artistiques de la municipalité rennaise ont pris une autre dimension, en surface, en hauteur, en poids et en coût.

L'artiste à l'origine du projet avait pour nom Aurélie Nemours. Avait, car née en 1910, elle est décédée le 27 janvier 2006, bien avant l'inauguration de son chef d'œuvre, le 17 juin 2006, en présence du ministre de la culture, Renaud Donnedieu de Vabres, et du maire de Rennes, Edmond Hervé.

Dans la tradition (abandonnée depuis quelque temps !), des alignements mégalithiques de Carnac, "parfaitement orientée au nord, entre terre et ciel, entre horizontalité et verticalité, l'œuvre est constituée de soixante douze colonnes (de granit gris clair de Louvigné-du-Désert - 35) de 4,70 * mètres de haut, de 90 cm de côté et de section carrée réparties selon une disposition orthogonale sur un plan rectangulaire de 26.10 mètres par 22.50 mètres. Chacune pèse 10 tonnes" (*Ouest-France* du 13 juin 2006). L'"Alignement du XXI^e siècle" est présenté comme la plus grosse commande publique, au niveau national, de ces quarante dernières années. Son coût est de 1 580 000 euros.

* *Le Rennais* et *Ouest-France*, déjà cités, annoncent 4,50 mètres.

✓ Et d'autres initiatives, même politiques

■ Le Premier ministre gallois était à Rennes le 16 mai pour intensifier les coopérations économiques, culturelles et sociales entre le Pays de Galles et la Bretagne. Rhodri Morgan et Jean-Yves Le Drian, ont signé un Plan d'Action commun.

■ -Label "Vignerons Artisans de Bretagne"

Le Moulin de Sainte-Catherine 44430 la Remaudière de Bretagne

☎ 02 40 33 72 45 - Fax : 02 40 33 74 25 info@vignerons-artisans-de-bretagne.com

"Vignerons Artisans de Bretagne" regroupe des vignerons passionnés par leur métier, sensibles aux questions environnementales et fiers de leur identité nantaise et bretonne.

Muscadet, Gros-Plants mais aussi Cabernet, Gamay, Merlot, Pinot Noir et Grolleau.

■ Première rencontre des Bretons de Tokyo

Le 27 mai 2006. Près d'une vingtaine de Bretons originaires des 5 départements se sont réunis à la crêperie "Le Bretagne" à Tokyo. D'autres rencontres et échanges seront organisés par la suite. Il est aussi fort probable que les Bretons des quatre coins du Japon trouveront, un jour ou l'autre, l'opportunité de se rassembler dans la capitale nippone.

Le nouvel Ambassadeur et le Consul de la République Française au Japon sont eux aussi Bretons.

HENRI LINON

Le Monténégro (la Montagne noire) associé à la Serbie dans le cadre d'une République fédérale de Yougoslavie (1992), devenue dix ans plus tard la Serbie-Monténégro, vient, par referendum de recouvrer son indépendance ⁽¹⁾. Ainsi prend fin, définitivement, la volonté des vainqueurs de 1918 de constituer une union de supposés "Slaves du Sud" sous le sceptre autoritaire des Karageorgévitch puis sous le joug du communiste croate Josep Broz Tito ⁽²⁾. Depuis la mort de ce dernier, l'éclatement de la Yougoslavie, fédération artificielle, n'était qu'affaire de patience.

La petite république monténégrine, d'une superficie inférieure à 14.000 km² pour 650.000 habitants, renoue aujourd'hui avec une histoire nationale ancienne et agitée, tournée en permanence vers la défense de son identité. Nos aïeux avaient une opinion très tranchée sur ce peuple qui abandonnait aux femmes le soin de cultiver un sol, au demeurant peu fertile. Le "Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie" de M-N. Bouillet, de 1843, qui nous renseigne ainsi, ajoute que " Les Monténégrins sont braves et hospitaliers, mais sanguinaires, vindicatifs, défiants : ils ignorent la civilisation et méprisent le travail."

Les frontières de l'Etat ont subi, au cours des siècles, de nombreuses variations et ses dirigeants ont dû continuellement, par la guerre ou la négociation, chercher à se libérer de voisins trop entreprenants. Les Ottomans, les Vénitiens, les Slaves tentèrent, à tour de rôle, d'imposer leur protectorat à un pays bien à l'étroit entre l'Albanie, la Serbie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine.

Sans prétendre remonter trop loin, disons qu'en 1696 un voïvode local ⁽³⁾, Danilo Ier Petrovitch Njegosh, se trouva élu prince-évêque

du Monténégro. Après sa disparition, la succession s'effectuera de neveu en neveu jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Ce ne fut qu'en 1852 que le souverain régnant, Danilo II, résilia sa charge épiscopale en se déclarant "prince-séculier". Lors du traité de Berlin, de 1878, la Sublime Porte, qui avait durant si longtemps cherché querelle à cette nation orthodoxe, promit de respecter son indépendance.

En 1896, la princesse Hélène, fille du prince Nicolas Ier, épousa, à l'étonnement des cours européennes, le prince Victor-Emmanuel de Savoie, futur roi d'Italie ⁽⁴⁾. Cependant qu'en 1910, le souverain monténégrin se proclame roi à son tour. Durant la Première Guerre Mondiale, il se rangea aux côtés de la Serbie contre l'Autriche-Hongrie. A la suite de quoi, en 1916, les troupes impériales envahirent le pays et obligèrent Nicolas Ier à prendre le chemin de l'exil. Il trouva refuge en France, sur les bords de la Méditerranée, où il mourut en 1921 à l'heure où son royaume devenait membre de la fédération yougoslave.

Actuellement, la Maison Royale du Monténégro est représentée par le prince Nicolas, vivant en France. Il est le fils du prince Michel (1908-1989) neveu du dernier souverain et de Geneviève Prigent ⁽⁵⁾ (1919-1989), d'origine bretonne. Durant la Seconde Guerre Mondiale, ledit prince Michel avait décliné les propositions de restauration monarchique sous tutelle italienne. En sa qualité d'héritier et de dépositaire des traditions, le prince Nicolas se rendit, en 1989, dans le pays de ses ancêtres pour le retour des cendres du roi Nicolas Ier. A cette occasion, les Monténégrins manifestèrent un vif enthousiasme pour leur dynastie nationale.

PIERRE VALANCONY

⁽¹⁾ *QUID 2003* par Dominique et Michèle Frémy – Ed. Robert Laffont.

⁽²⁾ Il faut ici, rendre hommage à la résistance royaliste contre les envahisseurs allemands et leurs alliés. Elle était dirigée par le général Mihailovic (1893-1946), adversaire de Tito.

⁽³⁾ Un voïvode est un chef de guerre. Danilo Ier devient évêque orthodoxe. Cette religion est toujours celle d'au moins 80 % de la population.

⁽⁴⁾ "*Princes d'Europe*" par Michel de Preux – Editions "A la carte", Sierre CH 2000.

⁽⁵⁾ Née à Saint-Nicolas-du-Pélem (22).



Eglise d'Evran

La foi de nos pères a été le terreau sur lequel sont nées d'innombrables vocations. La générosité des familles léonardes au service du Christ et de son Eglise est citée en exemple. D'autres provinces cependant ont atteint parfois des sommets. Dans l'ancien Poudouvre, la paroisse d'Evran (aujourd'hui, dans le diocèse de Saint-Brieuc) se distingue moins par le nombre de ses prêtres que par le fait que trois d'entre eux ont été élevés à la dignité épiscopale en moins de cinquante ans :

Mgr Victor Douceré, 1904 – Mgr Auguste Haouisée, 1928 – Mgr Henri Pinault, 1949

La documentation relative au plus ancien nous a permis d'en écrire une brève biographie. Peut-être se trouvera-t-il parmi les lecteurs de La Blanche Hermine, des personnes qui ont connu les deux derniers. Nous comptons sur leurs témoignages pour parfaire la brève relation qui sera publiée dans l'un des prochains numéros de notre journal.

Mgr Victor Douceré (1857-1939)

De l'enfance au noviciat des Maristes

Victor est né le 8 avril 1857 à Evran. Son père est greffier de justice. Isodore et Sophie Douceré envoient le jeune Victor à l'école dirigée alors par les Frères de l'Instruction chrétienne (disciples de l'abbé Jean-Marie de Lamennais). En 1867, il entre au petit séminaire de Dinan, annexe du collège des Cordeliers. Vers 1873, le collégien, dont la vocation religieuse s'est affirmée se rend au Grand séminaire de Saint-Brieuc dirigé par les Maristes. Il est ordonné prêtre le 17 décembre 1881 par Mgr Augustin David.

Le plus cher désir du séminariste aurait été d'être ordonné chez les Maristes qui ont présidé à sa formation pendant huit ans et devenir missionnaire. Son directeur spirituel lui avait conseillé d'attendre. Il est alors envoyé comme professeur aux Cordeliers à Dinan. Après six mois d'enseignement, avec l'approbation de son confesseur, il écrit à son évêque, lequel accède enfin à son désir en 1885.

Vers les Nouvelles Hébrides

L'abbé Douceré quitte Dinan pour entrer au noviciat des Maristes de Paignton (au sud de l'Angleterre). Il prononce ses vœux le 17 novembre 1886. Bien que nommé aux Nouvelles Hébrides, il reste près de trois ans à Nouméa, comme vicaire de la cathédrale. L'évêque de Nouvelle-Calédonie, Mgr Fraysse, le prend en amitié.

Après maintes demandes, le jeune missionnaire est enfin autorisé à se rendre aux

Nouvelles-Hébrides en octobre 1889. Il ne lui faut pas moins de vingt-quatre jours de traversée pour rejoindre l'île de Mallicolo (Malakula) d'où il dirigera la Mission en remplacement du Père Le Forestier qui, très malade, doit être rapatrié. Mgr Fraysse lui a recommandé de construire à Port-Sandwich, le centre désigné de la Mission, une maison d'accueil suffisamment vaste pour recevoir les missionnaires en provenances des différentes îles du territoire, soit pour s'y reposer soit pour y faire retraite. Avant, un travail de reconnaissance s'impose. Le Père Douceré entreprend donc de découvrir son territoire, tâche difficile dans ce pays tropical propice aux cyclones, aux pluies diluviennes, aux tremblements de terre et aux éruptions volcaniques, où paludisme et dysenterie font des ravages parmi les Européens perdus dans ces contrées hostiles. A ces calamités naturelles, il faut ajouter l'insécurité qui règne sur certaines îles.

L'évêque de Nouméa a offert une petite baleinière "marchant fort bien à l'aviron". Les voyages sont longs et si dangereux que le chef de la Mission achètera plus tard, à très bon prix, un voilier allemand qui a fait naufrage. L'amélioration est notable mais dure peu. Une guerre éclate entre des villages voisins de Port-Sandwich et il devient alors impossible de recruter un équipage, la présence des hommes valides s'imposant dans leur village.



Les Nouvelles Hébrides, aujourd'hui Vanuatu, sont situées entre la Nouvelle-Calédonie au sud-ouest et les îles Salomon au nord-ouest. Elles s'étendent sur 800 kilomètres. D'une superficie de 14.700 km², elles se composent de 81 îles et îlots dont 50 sont inhabités. Le relief est montagneux, de type volcanique et corallien. Le climat est tropical ou subtropical. La population est aujourd'hui d'environ 200.000 habitants. Les plus grandes villes du pays sont [Port-Vila](#), la capitale, qui est située sur l'île [Vaté \(Efaté\)](#), et [Luganville](#), située sur l'île d'[Espiritu Santo](#).

Mallicolo (ou Malakula) est la deuxième île du Vanuatu en superficie (2069 km²), elle s'étend sur 94 km de long et 44 km en sa partie la plus large



Guerre, superstitions et évangélisation

La guerre entre tribus dure près de deux mois. Elle est prolongée par les assassinats d'un colon blanc et d'un gardien malgache. La tension est telle que deux navires arrivent le 26 octobre 1891 dans le but de rétablir l'ordre. Le chef de l'expédition demande au Père Douceré de réunir tous les chefs de tribu. Le missionnaire accepte à la condition que le Commandant lui garantisse leur libre retour. La condition est rejetée. Tous les Européens sont alors informés qu'ils vont être évacués et mis à l'abri. Le Supérieur refuse et répond : "Pour nous il n'en est pas question, nous resterons à notre poste !"

Finalement un accord a lieu et tous les chefs de tribu, sauf un, assistent à la réunion. Une expédition est montée par les marins pour s'emparer de l'absent, le coupable, et de ses complices.

Ces événements ne facilitent pas le travail d'évangélisation des populations. Et la guerre n'est pas le seul frein à l'apostolat des missionnaires. Si comme plusieurs de ses confrères, le Père Douceré a appris le dialecte local, il se heurte aux superstitions qui maintiennent la population dans une crainte permanente.

La vie de la Mission, cependant, suit son cours. La vaste maison d'accueil dont la construction avait été demandée par l'évêque est toujours à l'état de projet. Le Père Rozier à qui il revenait de la construire est très affaibli par les fièvres, il doit rester en Nouvelle-Calédonie. En attendant, la Mission de Port-Sandwich est abritée dans un logis recouvert d'une toiture faite de feuilles de palmiers.

Vers l'autonomie de la Mission et le sacre du Père Douceré

Mgr Fraysse veille à la santé de ses missionnaires et, quand il le peut, il les fait rapatrier pour les obliger à se reposer et à se refaire une santé. Des officiers de marine de retour à Nouméa font état de la grande fatigue du Supérieur de la Mission des Nouvelles-Hébrides. Par un courrier de janvier 1893, l'évêque ordonne à ce dernier de revenir près de lui pour assurer quelques tâches administratives. Le séjour va être bref. En mars, un cyclone dévaste les Nouvelles-Hébrides. Les dégâts causés à la Mission de Port-Sandwich sont très importants. Le Supérieur est envoyé en inspection.

A son retour, il rend compte à son évêque et reprend son travail administratif ; il s'occupe aussi des relations avec la Mission des Nouvelles-Hébrides en attendant de pouvoir y retourner. La décision de Mgr Fraysse, toujours inquiet de son état de santé, de le nommer curé de la cathédrale le surprend. Il craint de ne jamais reprendre son apostolat à la Mission. Malgré le peu d'attrait pour son nouveau poste, pendant les sept ans où il demeure à Nouméa, il acquiert une solide expérience.

En 1898, des incidents ont altéré les relations des habitants avec les Maristes. Le nouveau Supérieur est, à son tour, touché par les fièvres. L'arrivée des deux premières sœurs à la mission ramène un semblant de calme mais un religieux meurt à la suite d'un empoisonnement alimentaire. Le Père Douceré est envoyé aux Nouvelles-Hébrides pour une nouvelle visite d'observation. Il reçoit également le droit d'administrer le sacrement de confirmation. Sa présence et sa reprise en mains de la Mission redonnent confiance à la population.

En août 1900, à l'occasion d'un séjour à Rome, Mgr Fraysse obtient que la Mission des Nouvelles-Hébrides soit déclarée autonome. Le Père Douceré en sera le responsable et quittera définitivement son poste de Nouméa. Il reçoit un premier renfort de six missionnaires puis, en 1901, trois religieuses arrivent pour fonder une école et une quatrième, infirmière, est affectée au petit hôpital de Port-Vila.

C'est à Port-Vila que s'établit en 1902 le centre de la Mission où une petite église est bientôt construite.

Le projet d'ouverture d'une école pensionnat tenue par les Petits Frères de Marie est encouragé par l'évêque de Nouvelle-Calédonie. La Mission prend de l'ampleur.

Mgr Douceré

La veille du jour de Pâques 1904, une lettre de Mgr Fraysse apprend à la communauté catholique de l'archipel que la Préfecture apostolique des Nouvelles-Hébrides était élevée au rang de vicariat apostolique et le chef de cette Mission était nommé évêque. L'élection de Victor Douceré à la dignité de Vicaire apostolique, en date du 22 mars 1904, est suivie de son sacre par Mgr Fraysse le 10 juillet à Nouméa. Entre temps, l'enfant d'Evran écrit à Mgr Pierre Fallières, évêque de Saint-Brieuc :

"...Le Bon Dieu a bien voulu, durant près de dix-huit années, m'employer alternativement à Nouméa et chez les infidèles des Nouvelles-Hébrides, puis me fixer dans cette dernière mission, lorsqu'elle fut séparée de la Nouvelle-Calédonie.

C'est là que le successeur de Pierre est venu me prendre, à ma grande confusion, pour m'imposer la charge de Vicaire apostolique, en me nommant évêque titulaire de Térénuthis, à la date du 26 mars (sic) de cette année, fête des Sept-Douleurs de la Bonne Vierge Marie.

Est-il besoin de vous dire, Monseigneur, à combien de points de vue il m'eut été agréable d'aller demander la consécration épiscopale au successeur de saint Guillaume et de saint Brieuc ?... "

Les retours à Evran

Le nouvel évêque doit se conformer à l'obligation de la visite "ad limina". Le 19 mars 1905, il s'embarque pour l'Europe et, en mai, il arrive à Evran où une cérémonie en son honneur est organisée à l'église. A Rome, il a la grande douleur d'apprendre le décès de son ami, Mgr Fraysse. Avant de rejoindre son diocèse, il effectue une deuxième visite à Evran.

Le retour à Nouméa est difficile. La peste s'est déclarée à bord du bateau et les passagers sont mis en quarantaine; il faut attendre le 17 janvier pour que Mgr Douceré retrouve les Nouvelles-Hébrides. Une seconde réadaptation au climat est nécessaire.

Entente cordiale oblige, un condominium franco-britannique prend possession de l'archipel en 1907. Les conditions de vie restent difficiles et si la communauté a la joie de voir les progrès constants de l'évangélisation, elles paient un lourd tribut aux maladies, aux tempêtes et aux naufrages.

En 1911, une deuxième fois, l'évêque est appelé à Rome pour la visite "Ad limina". Il met à profit ce voyage pour tenter d'obtenir des renforts en missionnaires. Il retourne aussi quelques jours à Evran où on le trouve vieilli (il n'a que 54 ans !) et fatigué. "L'Eclairneur Dinannais", dans son numéro du samedi 6 mai 1911, rapporte sa visite en ces termes : "Monseigneur Douceré est reçu pour la deuxième fois à Evran, enfant du pays, évêque de Terenuthis et Vicaire apostolique des Nouvelles-Hébrides profitant de son voyage "Ad limina", il a voulu revoir la France, sa famille et sa paroisse natale. Lundi matin, les cloches d'Evran saluaient son arrivée et le soir

même Monseigneur acceptait de présider la réunion du mois de Marie. Brillant orateur, sa tête couronnée de cheveux blancs prématurés, ses traits émaciés d'ascète sont à eux seuls une prédication vivante..."

C'est après une année d'absence que l'évêque rejoint les Nouvelles-Hébrides. Un seul missionnaire l'accompagne là où il en aurait fallu plusieurs pour maintenir les activités de la Mission. Le fonctionnement des écoles est mis en danger.

La Mission en difficulté

L'annonce de la guerre entre la France et l'Allemagne augmente l'inquiétude des missionnaires. Plusieurs sont mobilisables et se présentent aux autorités militaires. Leur état de santé et probablement leur influence bienfaisante sur les populations incitent les militaires à leur délivrer un sursis. La vie continue à la Mission mais dès 1915, les problèmes matériels s'accumulent, les fonds manquent, la construction de nouvelles églises ralentit. Surtout, le nombre de missionnaires diminue tandis que celui des baptisés croît régulièrement.

La télégraphie installée depuis peu apporte le 12 novembre 1918 la bonne nouvelle de la fin des combats. La joie serait totale dans la colonie si une terrible tempête ne venait ravager plusieurs îles. En 1919, Mgr Douceré voit ses pouvoirs de Délégué apostolique des Nouvelles Hébrides étendus à l'ensemble de l'Océanie. La situation est alarmante. Suite à une visite qu'il a rendue à la Mission de Port-Vila, l'écrivain Pierre Benoît écrit : *"En face des missionnaires anglo-saxons, gavés d'or, pourvus de moyens d'action les plus formidables par leurs gouvernements et leurs confréries, de quelles ressources disposent, aux Nouvelles-Hébrides, les missionnaires français ?... Qu'ont-ils fait les oubliés, les parias démunis de tout, en face de leurs opulents adversaires durant ce demi-siècle ? C'est pourquoi j'ai gravi à Port-Vila, la colline où sont installés les humbles locaux de la mission. Ayant risqué un mot de compassion maladroite, l'évêque me reprend avec douceur : "Il ne faut pas plaindre, murmure-t-il, ceux qui ont librement choisi leur sort"..."*

Oubliés par la mère-patrie, certes les missionnaires le sont mais les autorités locales, qui partagent un peu leurs misères, apprécient leur action et leur dévouement. Le Haut-commissaire et Gouverneur obtient pour l'évêque la Légion d'honneur. Gravement malade lui-même et en partance pour la France,

il délègue son chef de cabinet pour remettre la décoration. Le gouvernement français peut bien honorer Mgr Douceré. Il a largement contribué à faire connaître les Nouvelles-Hébrides. En 1922, il a publié ses "Notes ethnologiques sur les populations indigènes des Nouvelles-Hébrides" qui seront rééditées en 1934. L'année suivante, l'Académie française lui décerne le prix Juteau-Duvigneaux pour son livre "La Mission Catholique aux Nouvelles-Hébrides". Avec cette distinction, il reçoit une lettre fort élogieuse du cardinal Pacelli.

D'autres ouvrages suivront : "Curiosités linguistiques", "La Terre Australes du Saint-Esprit", "Le Père Antoine Tayac". Ces deux derniers ont été dictés à son secrétaire, Mgr Douceré ne voit plus assez pour lire et écrire convenablement.

Mort de Mgr Douceré

Le climat des Nouvelles-Hébrides use prématurément tous les Européens qui s'aventurent sur ces îles insalubres. Depuis 1891, le Délégué apostolique a vu disparaître vingt-et-un prêtres, trois frères et douze religieuses dont deux avaient péri en mer. En 1934, à la suite d'une forte attaque de dysenterie, il reçoit une première fois l'Extrême-Onction. Infirmant les pronostics pessimistes des médecins, il finit par s'en remettre. Deux autres alertes, en 1935 et 1936, le poussent à rédiger une circulaire en forme de testament pour ses missionnaires. Il tiendra encore à son poste jusqu'en 1939. En mai de cette année-là, ses forces ont tellement décliné qu'il doit rester allongé sur sa chaise longue puis s'aliter. Il demande à nouveau les derniers sacrements. Il est veillé par les missionnaires qui se relaient à son chevet. A l'un d'entre eux, il a encore la force de dire "Père, allez vous reposer ; je puis rester seul ; je suis content ; je suis dans la paix". Quelques instants après, Mgr Douceré s'éteint doucement, paisiblement.

Le Commissaire-Résident de France voulut être l'un des premiers à saluer le défunt.. Il était encore présent, en compagnie de son homologue britannique, des employés des deux gouvernements et de la foule des habitants de Port-Vila qui emplissaient l'église pour la messe solennelle des funérailles.

PIERRE BODIN

Bibliographie : "Monseigneur Douceré : un évêque évrannais aux Nouvelles Hébrides" par Annick Leray et Christian Martin.

DE LA PIÉTÉ FILIALE ET NATIONALE

Saint Thomas d'Aquin enseigne que « *les hommes sont constitués débiteurs à des titres différents, vis-à-vis d'autres personnes, selon les différents degrés de perfection que ces dernières possèdent et selon les bienfaits que les premiers en ont reçu* ».

Au titre de la perfection et des bienfaits distribués, Dieu occupe la première place, parce qu'Il est la perfection absolue, d'une part, et qu'Il est le premier principe d'être et de gouvernement de toutes les créatures, d'autre part. Mais débiteur, nous le sommes aussi vis-à-vis de nos parents et de notre patrie desquels nous avons reçu la vie, l'éducation, et participation à la civilisation. Avec St Thomas, nous scrutons notre condition foncière de débiteur.

La justice implique de rendre à autrui ce qui lui est dû de manière à rétablir l'égalité. A Dieu cependant, nous ne pouvons rien rendre que nous ne tenions de Lui. A nos parents, à notre patrie même, nous ne pouvons rendre l'équivalent de ce que nous leur devons. Notre dette est au-delà de la justice. Quel est donc notre devoir dans une telle situation ? Non pas un devoir de justice à strictement parler car la dette ne pourra jamais être soldée, mais un devoir de religion et de piété. C'est la religion qui va définir notre attitude à l'égard de Dieu. C'est la piété qui va définir notre attitude à l'égard de nos parents et de notre patrie. «*De même qu'il appartient à la religion de rendre un culte à Dieu, de même, à un degré inférieur, il appartient à la piété de rendre un culte aux parents et à la patrie*» (St Thomas).

Nous, hommes modernes, nous comprenons d'autant moins l'expression, "*piété filiale et nationale*" que la vertu à laquelle elle renvoie s'efface de nos cœurs. Nous confondons la vertu de piété avec la vertu de religion. La religion est commandée par la première Table de la Loi, tandis que la piété, elle, est commandée, par le premier commandement de la seconde Table : «*Tes père et mère honoreras afin de vivre longuement*». Le quatrième commandement est assorti d'une assurance de résultat temporel. Mais l'expérience commune ne semble-t-elle pas l'infirmier ? Rien n'atteste en effet que les hommes vouant un culte à leurs parents et à leur patrie jouissent d'une longévité supérieure à la moyenne.

Qu'entendre alors par longue vie ? L'assurance dont il est question ne regarde pas seulement et principalement une heureuse vieillesse, elle regarde tout aussi bien et mieux encore la descendance par laquelle notre vie se prolonge, le souvenir de bonne renommée par lequel même mort l'on demeure parmi les hommes. Mais surtout, une vie peut être dite longue quant elle est bien remplie, ce qui se mesure non pas au temps écoulé mais aux œuvres accomplies. Les patronnes secondaires de la France, sainte Jeanne d'Arc, morte à dix-neuf ans, et sainte Thérèse, morte à vingt-quatre ans, n'ont-elles pas parcouru en ce sens une longue carrière en peu de temps ?

«*Une longue vie, non seulement au Ciel mais sur la terre, est promise à ceux qui honorent leur père et mère selon la parole de l'Apôtre : "La piété est utile à tout". Elle est justice car l'homme pieux, par une espèce de convenance, mérite que le bienfait lui soit conservé tandis que l'ingrat, au contraire, mérite d'en être privé*». Celui qui reçoit les valeurs morales sans piété, ne leur attache aucun prix, les méconnaît, puis les délaisse, se montre en tout cas impropre à les transmettre. L'impie interrompt la civilisation. Ne sommes-nous pas éclairés de la sorte sur l'origine de l'affreux "*collapsus*" présent, de la ténébreuse nuit dans laquelle nous nous enfonçons ? Dans le domaine de la piété filiale et nationale, il nous faut avancer là aussi à contre flots, confesser notre qualité de débiteur insolvable et promouvoir des attitudes oubliées de la vie intérieure afin de vivre longuement, afin de recevoir et de transmettre.

Article paru dans LOU PESCADOU (N° 49 - 4 juin 2006), bulletin du prieuré Saint-Joseph (17 place Sainte-Claire 06300)
et repris ici avec l'aimable autorisation du prieur.

Histoire de Bretagne : La Bretagne sous Louis XV (1724-1753)

Après la mort du Régent en 1723, le duc de Bourbon, prince de Condé, devint le premier ministre du roi. Très vite, il intervenait dans le gouvernement de la Bretagne où il remplaça Victor-Marie d'Estrées par le maréchal d'Alègre présumé plus énergique. Lorsque, à son tour, le duc de Bourbon céda sa place au cardinal Fleury, celui-ci s'empessa de rappeler d'Estrées à Rennes où le lieutenant général reprit une politique d'apaisement jusqu'à sa mort survenue en 1737. C'est durant cette période que nous assistons, avec la naissance de la Commission Intermédiaire des Etats de Bretagne, à une étape capitale dans la gestion des affaires internes de notre pays.

En 1726, à l'instigation de l'intendant Feydeau de Brou, un ordre du roi intimait aux Etats défense absolue de nommer aucune commission pour l'intervalle d'une tenue à l'autre, autre que celle chargée de contrôler les dépenses des étapes et des travaux de grands chemins. En 1732, les Etats demandaient que les membres de la commission aient désormais voix délibérative et non simplement consultative près de l'intendant faisant défense expresse à leur trésorier de payer aucune somme sur les ordonnances de ce dernier sans le consentement de ladite commission.

En 1734, face à la demande royale d'instauration temporaire en Bretagne d'un impôt du dixième (Guerre de Succession de Pologne), les Etats obtenaient, comme pour la capitation, un abonnement assez avantageux avec le droit d'organiser eux-mêmes l'administration et la perception de ces deux impôts. La commission des Etats étant très chargée, les Etats suggérèrent que dans chacun des neuf évêchés bretons fut établie une commission qui procéderait aux opérations de répartition (bureaux diocésains). Ils obtinrent satisfaction par arrêt du Conseil du 28 janvier 1735. Outre un bureau général à Rennes de neuf membres (trois pour chaque état), était établi dans chaque diocèse un bureau également composé de neuf membres avec voix délibérative. Le bureau général répartissait entre les diocèses les impositions de la capitation, du

dixième et des divers droits se levant au marc la livre. Les bureaux diocésains procédaient ensuite dans l'intérieur de chaque diocèse à une nouvelle répartition entre les villes et les paroisses en fonction du nombre de feux (pour chacune d'elles). Cette organisation générale sera maintenue au cours des années suivantes avec le fonctionnement à Rennes d'un bureau général de dix-huit commissaires présidé par l'évêque Mgr de Vaureal. Cette commission se voyait attribuer des fonctions importantes. Elle établissait désormais les rôles et fixait la cote de chaque contribuable pour la capitation et le dixième entièrement en dehors de l'Intendant. Les rôles dressés par les bureaux diocésains étaient arrêtés par le bureau général de Rennes, à qui il appartenait de statuer sauf appel devant le Conseil du Roi.

C'était aussi la commission qui répartissait la somme imposée pour l'entretien des milices, ainsi que l'imposition dite de casernement pour le logement des troupes séjournant dans la province et les fourrages des chevaux. Outre le service des étapes, la Commission intermédiaire prenait une part de plus en plus importante dans l'administration des grands chemins avec le concours obligé des vassaux (corvées) dans chaque paroisse traversée.

La Bretagne et sa défense pendant les guerres du XVIII^e siècle

Depuis de longues années, la Bretagne avait échappé, tant sur le plan maritime que terrestre, aux attaques ennemies. Elle ne subissait le contrecoup des guerres que de façon indirecte par un accroissement périodique de la fiscalité. Les choses allaient changer vers le milieu du siècle lorsque, en 1744, elle dut faire face aux provocations accrues de l'Angleterre.

Un service de garde non permanent avait été mis en place pour la défense des côtes. En cas de débarquement de l'ennemi, tous les hommes valides du littoral, de 16 à 60 ans, étaient tenus de se porter sur le point menacé où des armes leur étaient remises à la diligence de gentilshommes locaux chargés de les instruire souvent dans le désordre et à la hâte. Le

gouvernement royal s'aperçut de ces carences lorsque le ministère britannique choisit de laisser à deux de ses généraux (et amiraux) le soin de choisir le lieu de ces attaques. Elles se portèrent en 1746 sur Lorient, ville de création récente, qui était alors en plein essor. S'emparer de cette ville, siège et entrepôt de la Compagnie des Indes, ne pouvait que porter un coup très grave aux établissements français prospères dépendants de cette Compagnie. Or, très forte du côté de la mer, la ville était alors très mal défendue du côté de la terre. Le débarquement eut lieu à l'ouest de Lorient, dans l'anse du Pouldu le 1er octobre, à deux heures. La ville était défendue par des troupes mal aguerries. Le 7 octobre, ses défenseurs s'apprêtaient à capituler lorsque l'amiral Lestock prenait le parti de lever le siège et de reprendre la mer. Un second débarquement fut effectué à Quiberon le 14 octobre. En l'absence de toute fortification (à l'époque), les Anglais n'eurent aucune difficulté pour s'installer quelques temps dans la presque île qu'ils pillèrent. L'armée ennemie, réembarquée, menaça encore Belle-Île, à

proximité puis regagna l'Angleterre. L'alerte, cependant, avait été chaude.

En 1737, Louis de Bourbon, duc de Penthièvre (fils et successeur du comte de Toulouse) étant encore mineur, le duc Louis d'Orléans avait repris en mains l'administration de la Bretagne. Devenu majeur, le jeune gouverneur assumera sa fonction jusqu'à la Révolution, acquérant de la population et des Etats une sympathie qui ne devait jamais se démentir. L'opposition au sein des Etats, surtout dans les rangs de la noblesse à l'occasion des votes et de la gestion des vingtièmes, suscita en octobre 1752 de vifs incidents. En 1753 l'administration de la Bretagne était renouvelée. Emmanuel-Armand du Plessix-Richelieu, duc d'Aiguillon, se voyait nommer commandant en chef en remplacement du duc de Chaulnes tandis que Le Bret succédait à Pontcarré de Viarmes comme Intendant. Bientôt une ère nouvelle s'ouvrait avec l'événement de la Guerre de 7 ans.

MICHEL DUVAL

FRANC-MAÇONNERIE ET REVOLUTION

Rafraîchissons d'abord les mémoires sur ce que fut la Franc-maçonnerie à son origine.

L'antique corporation des libres maçons, constructeurs de nos cathédrales, était indiscutablement chrétienne. Le premier chapitre de cette Franc-maçonnerie *opérative* posait avec netteté les devoirs de ses membres envers Dieu et la religion : "*Ton premier devoir comme maçon est d'être fidèle à Dieu et à l'Eglise, et de te préserver des erreurs et de l'hérésie*". Cela se lit dans le "*Dictionnaire apologétique de la foi catholique*", col. 97.

D'opérative, la Franc-maçonnerie devint *spéculative* au XVII^e siècle en Angleterre lorsque s'engagea la lutte entre les Stuarts et le Parlement, puis entre les Stuarts et la Maison d'Orange ou celle de Hanovre. Les partis politiques cherchèrent à s'appuyer sur les Francs-maçons pour provoquer ou simuler des manifestations nationales. De Jacques Ier à Charles II ils usèrent de ce moyen et l'introduisirent dans leurs armées. A la Révolution de 1688, où les protestants appelèrent Guillaume d'Orange, stathouder de

Hollande, qui débarqua avec quatorze mille hommes, Jacques II passa en France où il fut bien accueilli par Louis XIV qui mit à sa disposition le château de Saint-Germain-en-Laye ; il y vécut jusqu'à sa mort. Les régiments restés fidèles aux catholiques Stuarts suivirent leur roi dans son exil, quelques-uns allèrent en Italie. Ils restèrent encadrés par des initiés, leurs véritables chefs pour "l'Art royal", "l'étude suprême de la nature", mais, en fait et en secret, pour le rétablissement, de la dynastie déchue. Il y eut donc, dispersée sur le territoire français, une Franc-maçonnerie écossaise, catholique et royaliste, engagée dans la résistance secrète à la dynastie orangiste, usurpatrice et protestante.

De leur côté, les princes d'Orange ne restèrent point inactifs ; sous leur égide se forma, à Londres, une maçonnerie dont le dessein déclaré était de faire régner partout la tolérance d'une religion naturelle, universelle et, par ce moyen, de faire pièce à la maçonnerie écossaise. Dès ce moment, la Franc-maçonnerie *spéculative*, protestante et orangiste, travailla à

s'insinuer dans les régiments écossais catholiques, ses pires ennemis.

Le docteur Désaguliers, protestant émigré à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, proposa à Georges II de soustraire la Maçonnerie à l'influence des Stuarts ; ainsi fut fondée à Londres, le 24 juin 1717, avec les membres des quatre dernières loges professionnelles et un groupe de maçons "acceptés", c'est-à-dire admis dans les loges quoique étrangers à la profession, la Grande Loge, mère de la Maçonnerie spéculative. Cette Grande Loge, qui deviendra, en 1813, la Grande Loge Unie d'Angleterre, de laquelle dépendent toutes les loges du monde, reçut du roi anglais protestant la mission première et illimitée de "servir la cause anglo-protestante incarnée par la dynastie d'Orange et de Hanovre, et d'abattre jusqu'à les détruire les puissances exécrées des Papes, des Bourbons de France et de toutes les dynasties européennes catholiques". Telle fut, telle demeura, telle est encore aujourd'hui la Franc-maçonnerie anglaise et universelle.

La Maçonnerie jacobite, écossaise, royaliste, catholique, conquit la noblesse française par ce curieux personnage, le chevalier de Ramsay, qui rencontra Fénelon en 1709 ou 1710 et fut converti par lui au catholicisme. Ramsay, selon son propre témoignage à son ami Von Geusau, fut initié à la Maçonnerie un peu avant 1730. L'attrait du secret, des rites, des degrés d'initiation fut tel que la Maçonnerie devint une mode. La première loge connue en France fut fondée le 1^{er} juin 1726 dans la taverne à l'enseigne du "Louis d'argent", rue des Boucheries, près de Saint-Germain-des-Prés. Renseignés sur l'infiltration orangiste, Louis XV interdit les réunions secrètes dès 1737 et le Pape Clément XII excommunia les Francs-Maçons par la Bulle "In Eminentis" du 4 mai 1738. Ni l'un, ni l'autre ne furent obéis par suite de l'opposition du Parlement et de la haute noblesse.

En 1771, la Franc-maçonnerie se donne pour grand maître le duc de Chartres, futur Philippe Egalité, le régicide, qui charge une commission, dont le rapporteur est le docteur Guillotin, d'y remettre de l'ordre, et il la réorganise sous le nom de Grand Orient. Il lui donne ses statuts en 1773 et sa devise en 1777 : "Liberté, Egalité, Fraternité". Le club des

Cordeliers l'adopta, en juin 1791, pour la donner à la République dont il fut l'instigateur.

Arrivons-en à quelques témoignages aussi clairs qu'irrécusables.

Le comte Curt von Haugwitz, ministre de Prusse, qui dirigea les loges de Prusse, de Pologne et de Russie, révéla au congrès de Vérone, en 1822, qui réunissait les membres de la Sainte Alliance, que "tout ce qui arriva en France, à partir de 1788, était décidé et préparé dès 1777". Il le rappela dans les fragments inédits de ses "Mémoires" publiés en français en 1837. L'aveu d'Haugwitz est confirmé par la lettre du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, à M. X datée du 7 avril 1875, publiée dans le numéro de l'"Univers" du 17 janvier 1878.

"Monsieur et très honoré,

Je suis à m'interroger péniblement et à savoir comment il se fait que les puissants de ce siècle ne regardent même pas autour d'eux, et si près d'eux, ce qui les mine et qui les ronge en attendant leur renversement complet. Je suis très persuadé que la plupart des grands et sinistres événements de nos jours ont été préparés et consommés par la Franc-Maçonnerie. Il y a, dans nos pays, un détail que je puis vous donner comme certain. Il y eut à Francfort, en 1785, une assemblée de Francs-maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon, qui faisaient partie de la société, M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. Maire de Bouligney, président du Parlement. Dans cette réunion le meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI furent résolus. MM. de Raymond et de Bouligney revinrent consternés, en se promettant de ne jamais remettre le pied dans une loge et de se garder le secret. Le dernier survivant l'a dit à M. Bourgon, qui est mort à près de quatre-vingt-dix ans, possédant toutes ses facultés. Vous avez pu en entendre parler car il a laissé une grande réputation de probité, de droiture et de fermeté parmi nous : je l'ai beaucoup connu et pendant bien longtemps, car je suis à Besançon depuis quarante deux ans et il est mort assez récemment. Il a raconté souvent le fait et à moi et à d'autres. Vous voyez que la secte sait, à l'avance, monter ses coups. C'est en deux mots son histoire.

Veillez...

Signé : archevêque Césaire, cardinal,
archevêque de Besançon

P.S. : M. Bourgon était président de chambre
honoraire à la cour."

Cette lettre fut suivie de celle de Mgr Besson, évêque de Nîmes, adressée le 23 janvier 1878 à "l'Univers" :

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié dans votre numéro du 17 janvier, une lettre de S. Em. Mgr le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, sur la part que la Franc-maçonnerie prit à la mort de Louis XVI et de Gustave III, en les condamnant par avance, dès 1785, dans l'assemblée générale des loges convoquées en Allemagne. La Convention qui prononça la mort du roi de France et le sectaire furieux qui tua le roi de Suède n'ont fait qu'exécuter la sentence des loges.

Mon témoignage n'ajoutera rien à l'autorité du grand prélat, mais je puis confirmer sa lettre par des détails qui ne sont pas sans intérêt, et qui m'ont été souvent racontés à Besançon, non seulement par M. le Président Bourgon, mais par M. Weiss, bibliothécaire de la ville, membre de l'Institut. M. Bourgon et M. Weiss étaient des gens de bien dans toute la force du mot. L'un avait plus de courage dans ses opinions, l'autre plus d'indulgence pour les fautes de l'humanité. Tous deux avaient connu des Francs-maçons et des conventionnels du dernier siècle : ils pensaient tous deux sur l'attentat du 21 janvier comme doit le faire tout honnête homme, et ils moururent tous deux en chrétiens.

La Franc-maçonnerie avait été introduite à Besançon vers le milieu du XVIII^e siècle par l'intendant de la province, M. de Lacoré. Il s'établit trois loges qui se recrutèrent dans le meilleur monde. La noblesse, le parlement, le barreau, plusieurs membres du chapitre métropolitain laissèrent leur nom sur les listes de ces loges primitives où l'on célébrait la nature, sans se douter que l'on marchait à grands pas vers la ruine, l'exil, l'échafaud. Il n'est pas douteux que la bonne foi de la plupart de ces honnêtes gens n'ait été surprise. Témoin l'aventure des trois délégués à l'assemblée de 1785. Ces trois délégués étaient M. de Bouligney, président du parlement de Franche-Comté, M. Rougnon, médecin éminent, professeur à l'université, et M. de Raymond, employé des postes.

Après avoir entendu jurer la mort de Louis XVI et de Gustave III, les Francs-maçons bisontins jurèrent entre eux de ne plus remettre le pied dans une loge. Ils tinrent parole. M. de Bouligney mourut en 1821, M. Rougnon était mort avant lui, et M. de Raymond, beaucoup plus jeune que les deux autres, leur survécut jusqu'en 1837. Il était membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, et vivait dans une agréable intimité avec les magistrats et les littérateurs de la province. Ce fut

lui qui révéla le secret des loges sur la condamnation de Louis XVI, à un âge où l'on ne doit plus au monde que la vérité.

M. Weiss et le président Bourgon citaient encore sur ce sujet les aveux du baron Jean Debry, préfet du Doubs. Franc-maçon, conventionnel et régicide, ce personnage que les événements avaient éclairé, joua à Besançon un rôle honorable, et dans les douze années qu'il passa, de 1802 à 1814, aida puissamment à la réorganisation de tous les services publics. Il défendit même, non sans habileté et énergie, le clergé fidèle et le clergé assermenté, qui était en petit nombre, mais pour lequel Claude Lecoz, archevêque de Besançon, avait des préférences marquées. On l'amena plusieurs fois, dans l'intimité de la conversation, à parler du jugement et de la condamnation de Louis XVI. Son vote pesait à sa conscience, il ne l'excusait pas, il se bornait à expliquer : "J'étais parti de chez moi, disait-il, avec l'intention formelle de voter le bannissement du roi et non pas sa mort : je l'avais promis à ma femme. Arrivé à l'assemblée, on me rappela d'un signe le serment des loges, les menaces des tribunes achevèrent de me troubler : je votais la mort".

Jean Debry ajoutait d'un air mystérieux : "On ne saura jamais si Louis XVI a été condamné réellement à la majorité de cinq voix. Plusieurs croient que le bureau a pu modifier quelques votes, avec la complicité silencieuse de ceux qui les avaient donnés. On aurait arrangé en conséquence les récits des séances du "moniteur". Quand même le vote était public, personne, excepté les membres du bureau, n'en avait le relevé absolument exact. La séance avait duré deux jours et une nuit, et cette longueur contribua à rendre incertain le résultat suprême. Mais on voulait en finir, et la fameuse majorité de cinq voix a été peut-être concertée à la dernière heure pour s'épargner l'ennui d'un nouveau scrutin".

Il n'est pas inutile de publier tous ces aveux dans le temps où nous sommes. Le crime du 21 janvier trouve assez d'apologistes qui se préparaient au besoin à relever l'échafaud. Sachons ce qu'il en a coûté de remords à nos pères pour avoir trempé leurs mains dans le sang du meilleur des rois, et à quoi l'on s'expose en fréquentant la Franc-maçonnerie.

Veillez...

Signé : + Louis, évêque de Nîmes, Alais et Uzès.

Le comte Joseph de Puisaye en Bretagne en 1793-1794

Encouragé par ses amis, Joseph de Puisaye a décidé de se rendre à Londres. Il doit embarquer clandestinement dans l'anse du Guesclin, au nord de Saint-Coulomb (35). Malgré une préparation minutieuse, l'opération échoue suite à un accrochage avec une patrouille ennemie. Un deuxième groupe, qui tente aussi de rejoindre le bateau, rencontre à son tour un détachement de fantassins. Pour protéger ses compagnons de voyage, un prêtre se détache du groupe et se livre aux Bleus.

2^e partie : un prêtre prisonnier des républicains

Le témoignage de l'abbé Restif

Le prêtre qui, en se rendant, avait détourné le danger qui menaçait ses compagnons et leur avait permis de continuer leur route, s'appelait Pierre-François Restif. Il était âgé de 57 ans. Il habitait, expliqua-t-il, la commune de Jouan-des-Guérets qu'il avait quittée il y a deux ans pour aller demeurer chez Thomas Restif, son frère, demeurant à Port Solidor et y instruire son neveu. Il y est resté dix-huit mois et, à cette époque, son frère et sa sœur ayant été mis en arrestation et son élève étant décédé, « *il est sorti de la maison et a vagué dans différentes communes chez des parents et des amis, d'abord dans la commune de Méloir-Richeux chez une personne dont il n'a pas pu donner le nom et ensuite dans celle de Coulomb-Rocher où il a passé le reste du temps chez des particuliers du village de Rogeret et à la Motte-aux-Chaux.* » Le couvert d'argent qu'on avait trouvé sur lui lui avait été donné pour qu'il le remette à Beauvais-Grout, émigré. « *Procédant ensuite à la fouille des hardes qu'il avait sur lui, on y a trouvé différents papiers qui ont été cachetés sous le sceau de la municipalité pour être déposés au district, une montre, un bréviaire, un vieil almanach malouin, soixante quatorze livres, huit sous en argent, neuf sous en gros sous et cinq sous en liards, une paire de boucles de souliers en argent.* »

De l'interrogatoire auquel on le soumet, il ressort « *qu'il avait un paquet de hardes à son usage renfermées dans une cheminée, qu'il avait déposées dans une étable au village du Haut-Pays appartenant au nommé Pierre Jamet, dont la porte était ouverte.* » Il comptait profiter d'un bateau qui allait à Jersey. Des hommes qu'il ne connaissait pas et qui devaient être depuis quelques jours dans la commune de Coulomb l'avaient averti de l'arrivée du bateau de Jersey. Il leur avait parlé entre la Motte-aux-Chauffes et la maison du village de Rogeret où il couchait et mangeait. Il prenait ses repas chez la mère et logeait chez la fille. Quand on lui demande s'il pense que

quelques-uns de ces hommes ont pu s'embarquer ce matin, il répond que c'était bien leur désir, mais qu'il ne sait pas s'ils avaient réussi. Il ne sait pas le nom de ces personnages qui devaient passer et qui étaient au nombre de trois, mais il croit se souvenir qu'il y avait un nommé Duval. Il croit que les quidams à qui il a parlé portaient des chapeaux retroussés et non des chapeaux ronds. La chemise qu'il porte, sur laquelle est écrit en rouge Bédée, ne lui appartient pas ; elle lui avait été confiée par une domestique de Madame La Motte pour être remise à Monsieur de Bédée.

Il assure qu'il n'est pas sorti du territoire de la république. « Il a offert de le prouver par témoins ; même de quelques officiers municipaux de la commune de Saint-Servan. On lui a objecté qu'il avait obtenu un passeport de la commune de Saint-Jouan en 1792 pour aller à Jersey et qu'il est à croire qu'il en a fait usage. Sur quoi, il a protesté du contraire en offrant toujours de prouver sa résidence en France par plusieurs témoins, soit de Saint-Jouan, soit d'ici.

Il marchait pour s'embarquer quand il a entendu le coup de fusil sur la côte, mais de fort loin. Il a sifflé pour donner le signal de ralliement. Il a même crié : « *A moi, me voici.* ». Un des particuliers qui voulaient s'embarquer avec lui était armé d'un pistolet avec un canon de cuivre. Il n'avait pas de correspondance avec quelqu'un de Jersey où il ne connaissait personne, mais ses compagnons de voyage y avaient des relations. Il ne connaît personne dans la république qui ait trempé dans quelque projet de contre-révolution. Il a déclaré ensuite bien reconnaître comme ayant appartenu aux individus qui devaient partager son émigration, pour les avoir vus portés par eux, différents paquets et différents effets qu'on lui présente et dont mention sera faite ci-après. Il déclare que l'ordo de 1793 (vieux style) trouvé dans son bréviaire est sans doute venu de Jersey et qu'il

l'avait fait prendre chez Valais, imprimeur à Port-Malo.

Evasion mouvementée

Ensuite, ont comparu les citoyens Thomas Rouxel, commandant une patrouille du détachement de Port-Malo et le citoyen Jean-Philippe Sébert, de la garde nationale de Coulomb-Rocher et membre du comité de surveillance. Ladite patrouille, déclarent-ils, était composée de six hommes et ils rapportent que, partis à la recherche des meurtriers du citoyen Trentil, « *ils ont trouvé dans une jaunaye, au bas du coteau de la côte de la Motte-aux-Chauffes une valise en cuir qui leur parut remplie d'effets, un paquet cousu dans un morceau de toile blanche ficelé avec une corde en forme de bretelles, une serviette marquée P.P.G. qui leur a paru contenir du numéraire et des effets ; ils ont trouvé près du bord de la mer un sac de peau, deux mouchoirs, l'un bleu, l'autre blanc à rayures bleues dans une malle remplie d'eau, un pistolet, dont le canon était de cuivre, jeté près du sac de peau, un autre pistolet à canon de fer et trois chapeaux dont l'un à gance de soie jaune et un bouton à la république, un autre rond dont la "coeffe" est verte et le troisième ayant une cocarde tricolore à la "coeffe", auquel était attaché un étui avec une épingle portant les mots Mr Duval (nom souligné dans le texte). Tous ces effets ont été portés dans la chambre commune de Coulomb-Rocher. Dans la serviette, on a trouvé trois sacs contenant la somme de 3.396 livres ; dans le sac de peau on a trouvé différents effets et un sac contenant 996 livres ; les deux sommes réunies s'élevant à 4.392 livres, la valise et le ballot enveloppé d'une toile contenant des hardes et linges à usage d'homme* ». Le procès-verbal a été signé le 4 septembre à une heure et quart de l'après-midi.

Les compagnons de l'abbé Restif avaient réussi à s'embarquer après avoir, dans leur hâte, abandonné sur le rivage leurs bagages et leurs effets, et même leur argent. Ils étaient au moins au nombre de trois puisqu'on retrouva trois chapeaux au bord de la mer. Celui qui avait une cocarde tricolore et sur lequel était épinglé un étui portant les mots de Mr Duval, avait été perdu par Saucet-Duval vers deux heures du matin, soit trois heures après la rencontre avec la première patrouille. Il se trouvait donc, à cette heure-là, sur la côte, dans l'anse du Guesclin. La serviette remplie de trois sacs d'argent appartenait à quelqu'un dont les initiales devaient être P.P.G. Celui qui a perdu ses effets

et son linge ne pouvait être Saucet-Duval qui, cette nuit-là, était seulement de passage et n'était descendu à terre que pour guider à bord du bateau les personnes qui devaient émigrer à Jersey.

Arrestations en série

A la suite des déclarations de l'abbé Restif, l'assesseur du juge décida de lancer immédiatement un mandat d'amener contre les citoyennes Etiennette Jamet et Marie Couté, sa fille. Elles furent reconnues par l'abbé Restif comme étant celles dont il avait voulu parler en disant qu'au village de Rogeret il prenait ses repas chez la mère et logeait chez la fille. Elles n'en convinrent pas d'une manière positive, disant seulement que si cela eut été, elles n'auraient pas su qui il était. Elles ont déclaré ne pas savoir signer.

Ensuite fut introduite dans la chambre commune par la force armée, en vertu d'un mandat d'amener donné le même jour, Jeanne Moulin domestique de Mme de La Motte Grout. Interrogée, elle répondit qu'elle connaissait Pierre François Restif et qu'elle savait qu'il était prêtre, qu'il avait couché trois fois à la maison de La Motte. Il lui avait dit que si elle le voulait, il emporterait à Jersey pour M. de Beauvais six fourchettes et sept cuillers qui étaient au fond d'une armoire. Quand on lui demande pourquoi elle n'était pas venue faire sa déclaration à la municipalité lorsque l'abbé Restif logeait à La Motte, elle répond que si elle l'a caché « *la compassion seule le lui faisait faire vu qu'il avait souvent couché dans les bleds* ». Cette réponse est un exemple de la solidarité qui s'était organisée autour des prêtres pourchassés et traqués. Jeanne Moulin déclare pour terminer que sa maîtresse, Madame de La Motte Grout, n'avait pas connaissance de la présence du prêtre dans sa maison.

Guillemette Gautier, aussi servante chez la veuve Grout, fait les mêmes réponses que Jeanne Moutin et a signé.

Le compte-rendu d'un émigré

L'abbé Restif n'a pas dit avec qui il devait s'embarquer pour Jersey. Il a seulement mentionné Duval qui n'était qu'un surnom, celui de Julien Saucet. Les administrateurs du district de Port-Malo firent rechercher ce M. Duval dans

le Clos Poulet, mais en vain. Ceux qui réussirent à monter à bord du bateau de Jersey vers deux heures, le matin du 4 septembre, ne pouvaient pas faire partie du groupe qui, la veille, vers onze heures du soir, avait cru, après les coups de feu, que l'embarquement était irrémédiablement compromis et qui s'était, avec Puisaye, dissipé dans la nuit. Un rapport adressé au Prince de Bouillon le 15 septembre par un agent de la correspondance, Fournier de Grandmesnil, fait le récit de cet embarquement et de cette nuit mouvementée.⁽¹⁾ Parti de Guernesey le 26 juillet, il avait rejoint Puisaye à Irodouër le 11 août. Il rend tout d'abord compte de sa mission⁽²⁾ et termine par un plaidoyer en faveur d'une descente de l'armée anglaise en France. « *Pourquoi tarder un seul instant, écrit-il, à porter* » à l'armée catholique et royale de Bretagne « *les secours qu'on lui fait espérer et qu'elle attend impatiemment ? Ce ne sont pas les 300 hommes qui sont restés entre Saint-Malo et Cancale pour garder les tentes du camp qu'on y avait établi et quelques hommes dans chacun des forts qui peuvent l'empêcher. Il n'y eut jamais de moment plus favorable que celui-ci et jamais crainte ne serait plus mal fondée, s'il pouvait y en avoir, car je ne puis croire que ces trois cents hommes en question en puissent causer aucune, et s'il faut encore une preuve de leur lâcheté à eux-mêmes, elle se tire de l'affaire que nous venons d'avoir avec eux lors de mon embarquement pour Guernesey.* »

Quatre hommes s'étant détachés du bateau pour venir me chercher font rencontre d'une patrouille forte de dix hommes. Ceux-ci leur crient: «qui vive et arrête !» Les autres répondent républicains et tirent trois coups de fusil sur eux dont il en tombe deux. Les huit restant s'encourent vers le camp voisin, sans brûler une amorce, pour demander du secours. Ils sont bientôt augmentés de plus de vingt et reviennent à l'endroit du combat. Des quatre hommes qui s'en étaient retournés au bateau, il n'y en eut que deux qui

⁽¹⁾ British Library, W 0 1/391, folios 513 à 519. Texte obligeamment communiqué par Maurice Hutt et Jean-Claude Ménès. Le rapport est aussi aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Fonds Bourbon Vol 623.

⁽²⁾ Sur les missions de Fournier de Grandmesnil et des chanoines Lesné et du Noday, voir André Couillard, « Le comte de Puisaye en Bretagne en 1793-1794, 111, De la déroute de Liffré à la décision de départ pour l'Angleterre et l'action de son agent à Liffré, Charles Vannier », pp 136-142, Bull. Mem. Soc. Hist. Arch. de l'Arrt de Fougères, 1993.

furent enfin de l'avis de revenir avec le capitaine me chercher. Ils ne furent point aperçus en allant, mais, en revenant, nous trouvâmes toute la patrouille au moins de trente hommes qui nous cria: « qui vive et arrête ! » *Le capitaine ne fut pas d'avis de tirer mais bien de nous sauver et abandonner nos paquets pour nous rendre plus promptement au bateau. Notre fuite ne rendit pas ces patriotes ni plus téméraires ni plus hardis ; ils attendirent que nous eussions quitté le rivage et que nous fussions hors de portée pour faire leur décharge, qui je crois même ne fut pas dirigée sur nous. Ainsi, si au moins trente hommes n'ont pas voulu nous cerner ou au moins nous fusiller à la distance très prochaine où nous les rencontrâmes, que peuvent avoir à craindre douze cents que l'on peut faire descendre.»* Il ajoute plus loin : « *Je ne dois pas oublier de rendre justice à la bravoure et à la fermeté qu'a montrées le capitaine Masson lors du retour des quatre hommes qu'il avait envoyés me chercher. Aucun ne voulait retourner et c'est à la hardiesse qu'il a fait connaître en ce moment de venir seul que deux enfin se sont déterminés à le suivre. Il a rempli avec le même zèle et le même courage toutes les autres missions où il a été envoyé jusqu'ici pour le gouvernement et particulièrement celle dont l'a chargé Lord Moira au mois de janvier dont M. du Dresnay n'a pas encore jugé à propos de lui faire compter tous les débours. »*

Les républicains ont-ils menti ?

Ce récit concorde en tout point avec les faits déjà cités : la première tentative qui se heurte à une petite patrouille, les trois coups de feu qui furent tirés, l'un par Duval, l'autre par un soldat qui riposta. L'un des militaires fut tué ; on crut qu'un autre avait été atteint, mais, en réalité, il avait réussi à se réfugier dans une maison. Des quatre hommes qui s'en étaient retournés au bateau deux seulement, d'une bravoure à toute épreuve, eurent le courage de revenir à terre avec le capitaine Lemasson. L'un des deux hommes courageux qui revinrent avec le capitaine était Saucet-Duval. Le père du capitaine Lemasson était le docteur Joseph-Marie Lemasson, de Saint-Servan, qui avait été appelé au chevet du marquis de La Rouërie à la Guyomarais pour le soigner, qui était resté près de lui jusqu'à sa mort et avait participé à son inhumation ; condamné le 18 juin 1793 à la déportation à La Guyane, il avait été guillotiné le 26 juin 1794. Son fils était, comme l'a écrit Loaisel, le surnommé Petit qui, au soir du 25 janvier 1793, était allé chercher son père à

Saint-Servan pour qu'il vienne d'urgence à La Guyomarais ; il fut recherché après la découverte du bocal à la Fosse-Hingant et il aurait été arrêté s'il n'avait émigré à Jersey (3) Là, il assurait, sous l'autorité du Prince de Bouillon, le commandement d'un des lougres qui faisaient la navette entre Jersey et la côte bretonne.

Les paquets que l'on avait trouvés éparpillés sur le rivage avaient été abandonnés par les fuyards sur l'ordre du capitaine pour les alléger dans leur course vers le bateau. Fournier de Grandmesnil ne dit rien de l'abbé Restif qui pourtant était avec lui puisque celui-ci déclara reconnaître la grosse valise, le sac de peau, le paquet de toile cousu et la serviette que portaient les individus qui l'accompagnaient. Il note que leurs poursuivants s'étaient tenus prudemment à distance de façon à ne courir aucun risque mortel. Était-ce connivence de leur part ou une prudence dictée par la crainte ? Le

commandant de la patrouille Sébert n'aurait-il donné l'ordre de ne faire feu que lorsqu'il aurait été évident que les fuyards étaient hors d'atteinte ? De plus, il est à noter que dans leur rapport ni les militaires ni les gardes nationaux ne déclarent avoir poursuivi les compagnons de l'abbé Restif après son arrestation. Fournier de Grandmesnil a-t-il inventé cette poursuite pour justifier la perte de ses effets et des sommes d'argent qu'il transportait ? Les républicains ont-ils menti par omission, ont-ils fait silence sur cet épisode peu glorieux pour eux de façon à éviter des reproches de mollesse coupable dans l'action, à ne pas éveiller des soupçons et ne pas avoir à répondre à une accusation de complicité avec les ennemis de la république ? Le sort qui attendait Sébert pourrait donner consistance à cette dernière hypothèse.

A suivre

ANDRÉ COUILLARD

(3) Le fils du docteur Lemasson gagna Jersey sur un bateau qui appartenait aux frères Fauchon. Le 28 juin 1825, Dufour, chef de bataillon en retraite, ancien chef de la correspondance à Saint-Coulomb, certifie que Jean-Louis Fauchon, âgé de 56 ans, et que Louis Pierre Fauchon âgé de 62 ans, né le 15 octobre 1763, tous les deux marins, natifs et domiciliés à Cancale, ont été employés différentes fois à passer à Jersey avec leur bateau des agents de la correspondance et plusieurs autres personnes que la tyrannie révolutionnaire poursuivait, que notamment, à l'époque de la découverte du bocal de M. Desilles à la Fosse-Hingant, ils prêtèrent au Sieur Daguin un bateau qu'ils possédaient en communauté, pour passer en Angleterre 17 fuyatifs officiers de l'armée de M. le marquis de La Rouërie qui depuis plusieurs semaines étaient sur la côte sans pouvoir trouver une occasion de passage, parmi lesquels étaient M. M le major Schaffner, Dubuat, Bertin, Masson et Bournot. Ces messieurs ainsi que Daguin s'engagèrent, au cas où il ne serait pas possible de renvoyer le bateau en France, de le faire payer par le gouvernement anglais aux frères Fauchon. Ceux-ci, qui n'ont touché aucun paiement, ont perdu leur bateau. Malgré des réclamations réitérées, ils n'ont pu rien obtenir. Dufour ajoute : *« Il est à ma connaissance que Daguin s'en servait pour faire les voyages de la correspondance et je m'y suis embarqué trois fois pour venir en France. Ces braves royalistes sont restés sans récompense jusqu'à ce jour; ils méritent d'avoir part aux secours que Sa Majesté accorde à ses sujets fidèles. »* Le certificat est signé aussi par Victor Collas de la Baronnais, chevalier de Saint-Louis, colonel en retraite. (A.D., I-et-V., 5 R 8, ancienne cote, 4 R 8, nouvelle cote). Dans la même série 4 R 8, il est dit (dossier 98) que la maison de Jean Baslé, laboureur, où Desilles se réfugia pour se mettre en sûreté lors de la découverte du bocal à la Fosse-Hingant, était le premier point de la correspondance des Princes. *« Le fils du docteur Lemasson arriva à Jersey le 27 avril 1793 »*.

BULLETIN D'ABONNEMENT A LA BLANCHE HERMINE

M. Mme Mlle Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ :

Abonnement d'essai : 8 € pour 3 numéros

Abonnement normal : 15 €

Abonnement de soutien : à partir de 20 € et plus

Bulletin d'abonnement à retourner à F.B.L. B.P. 10307, 35703 Rennes Cedex 7- CCP Rennes 3 613 22 N
Chèque à l'ordre de la F.B.L.

CARNET

- * *M. et Mme Pierre-Olivier et Katia KUSILOVLLUR COMBELLES HUMALA-TASSO partagent avec François, Louis, Maximilien et Aurore la joie de vous faire part de la naissance le 24 mai 2006, de :*

LOUISE et de CLAIRE.

- * *M. et Mme Pierre BODIN ont l'honneur de vous faire part du mariage, le samedi 6 mai au prieuré Sainte-Anne de Lanvallay (22), de leur fils HERVE avec BEATRICE LE GOUGUEC*

Félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur à Louise et à Claire ainsi qu'aux jeunes mariés.

ACTIVITES DE LA TRADITION CATHOLIQUE ET DE LA TRADITION ROYALE EN BRETAGNE ET AU-DELÀ

L'annonce des activités organisées par les cercles est laissée à la diligence de leurs dirigeants.

*

du 16 au 21 juillet 2006 : 16^e Camp Chouan de formation légitimiste

Prix : 82 € par personne

Renseignements et inscriptions :

U.C.L.F. Château de Bonnezeaux 49380 Thouarcé ☎ 02 41 54 16 89 uclf.@worldonline ou

F.B.L. BP 10307 35703 Rennes cedex 7 ☎ 08 71 31 10 40 fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr

- * **SAMEDI 22 JUILLET 2006** - Pèlerinage du doyenné de Nantes à Sainte-Anne d'Auray
Renseignements ☎ 06 11 86 05 04
- * **DU 24 AU 29 JUILLET 2006:** Tro-Breiz
Renseignements : trobreiz@tele2.fr
- * **SAMEDI 29 JUILLET 2006** - 15 h 00 - Saint-Sever (40500)
Conférence : *Les invasions vikings dans la Gascogne, massacres, pillages...* par Joël Supéry
Renseignements auprès du cercle Henri IV (☎ 05 59 65 07 61 - www.cercle-henri4.com) ou du cercle des Bastides (☎ 05 58 79 76 20)
- * **DIMANCHE 6 AOUT 2006** - Kermesse de l'école Sainte-Marie (Saint-Père-Marc-en-Poulet - 35)
Renseignements ☎ 02 99 58 89 07
- * **MARDI 15 AOUT 2006** - Procession à Saint-Malo en l'honneur de la Vierge Marie
Renseignements ☎ 02 99 58 89 07
- * **VENDREDI 25 AOUT 2006** - Dax (40100) - Fête de la Saint-Louis
Renseignements et inscriptions : Cercle Henri IV, ☎ 05 59 65 07 61 - www.cercle-henri4.com
- * **VENDREDI 25 AOUT 2006** : Saint-Louis en Bourgogne (Dijon)
Renseignements et inscriptions : IMB, ☎ 01 45 50 20 70 - contact@royaute.org
- * **2 - 3 SEPTEMBRE 2006** : Journées Chouannes à Chiré-en-Montreuil : 40^e anniversaire de "Chiré"
Renseignements : DPF 86190 Chiré-en-Montreuil - ☎ 05 49 51 63 04

94^e pèlerinage légitimiste à Sainte-Anne d'Auray

Samedi 23 et dimanche 24 septembre :

La plus ancienne manifestation de la fidélité légitimiste. Abandonnée en 1914, ressurgie en 1983, elle est plus que jamais la preuve de la force des principes rappelés par le Comte de Chambord.

Samedi après-midi :

- 12 h 00 Devant le monument du Comte de Chambord (Sainte-Anne d'Auray)-
Accueil - repas tiré du sac
- 14 h 45 Départ pour Vannes
- 15 h 30 Regroupement de tous les pèlerins au parking de la Garenne et **départ** de la marche
vers Sainte-Anne d'Auray
- 19 h 30 Près du monument du Comte de Chambord,
Galettes-saucisses,
Veillée

Dimanche :

- 10 h 00 Messe, au Champ des Martyrs
Renouvellement de la consécration de l'UCLF au Sacré-Cœur
 - 12 h 00 Dépôt de gerbes au monument du Comte de Chambord
Allocution du président de l'Union des Cercles Légitimistes de France
 - 12 h 30 Repas (23 euros)
 - 15 h 00 Conférence :
Après-midi : nombreux stands
 - 17 h 30 Clôture
- Navettes de la gare SNCF d'Auray à Sainte-Anne d'Auray
- Hébergement : la FBL peut, sur demande envoyer la liste des hôtels, avec tarifs
(joindre enveloppe timbrée pour la réponse)
- Camping possible

Renseignements :

F.B.L. BP 10307 35703 Rennes cedex 7 ☎ 08 71 31 10 40 fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr

Bulletin d'inscription

à retourner à la F.B.L. avant le 17 septembre, accompagné du règlement

M. Mme Mlle.....

Adresse

Code postal ville tél.

participera à la marche de pèlerinage le samedi 23 septembre

adulte

enfants de moins de 12 ans

participera à la journée du dimanche avec le déjeuner au restaurant La Croix-Blanche

..... x 23 € soit €

Je désire participer au fonds d'entraide en versant €

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de la FBL